Image not found or type unknown

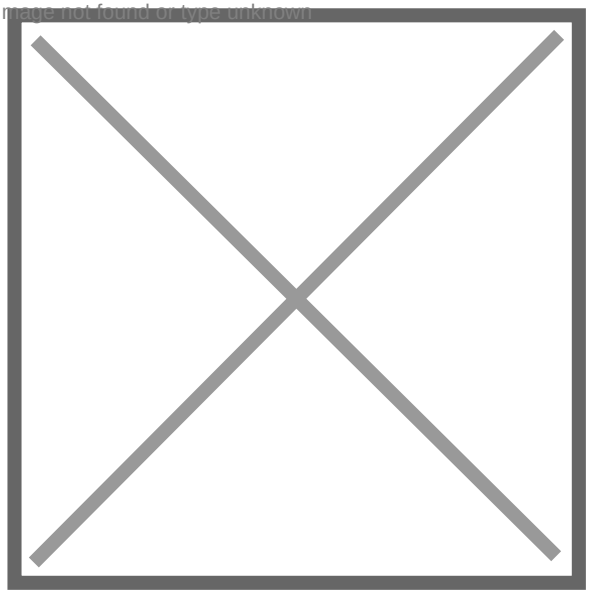

Entreprise de batiment ne respectant pas ses engagements

Par **Batik**, le **24/05/2011** à **11:31**

Bonjour,

J'ai confié des travaux de rénovation de mon logement à une entreprise générale de bâtiment. Un devis a été signé. Les travaux ont commencés début avril et se sont interrompus 3 semaines après. Au début, l' entrepreneur m'a indiqué qu'il lui manquait un profil particulier mais que les travaux reprendrait bientôt. Depuis 2 semaines, il ne s'est pas présenté au rendez-vous que nous avions convenu et ne répond plus au téléphone.
Hier, j'ai eu la visite d'un de ces ouvriers qui m'a indiqué qu'il n'était pas payé depuis plusieurs semaines.
J'ai versé un acompte à l'entreprise et le montant versé correspond plus ou moins (sans doute un peu plus que moins) à l'état d'avancement de travaux.
Je n'ai plus confiance en l'entreprise: je pense qu'il faudrait mieux arrêter de travailler avec cette société et de faire terminer les travaux par un autre entreprise.

Quelle est la procédure que je dois suivre avec mon entrepreneur actuel pour clore le dossier ? Puis-je considérer que l' attitude qu'il a eu ces dernières semaines me permet de me dégager ou dois-je d'abord le mettre en demeure de terminer les travaux ? Y a t'il un formalisme particulier à mettre en oeuvre pour constater sa défaillance ?

Merci de votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés